



Da-MNA-tion



Est-ce grisé à l'approche de la Saint-Valentin ou bien affligé d'une **méconnaissance totale du quotidien des professionnels de terrain** que le président du Conseil d'Administration de Coallia s'est fendu d'un « *J'ai très envie de vous dire que je vous aime, tous !* » à l'issue d'un **discours ampoulé à la cérémonie des vœux 2024**, fin janvier sur une péniche privatisée pour l'occasion (s'il vous plait!) ?

On eut préféré des **perspectives sur la santé et la sécurité des salarié.es** (du fait d'**alertes RPS**), plutôt qu'une déclaration intempestive qui ne change rien, par exemple, au quotidien très difficile de nos collègues mobilisé.es sur les **dispositifs en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA)** d'Île de France, Bretagne, PACA, Occitanie... ■



Nouveau ! [Écoutez cet article en audio](#)

👁️ Congés payés/Arrêt maladie

Comme nous l'indiquions dans [un](#) de nos tweets ([accessibles facilement](#)), oui, « le **salarié en arrêt de travail en raison d'accident du travail ou de maladie professionnelle ou de maladie ordinaire est en droit d'acquiescer des congés payés** ». C'est [la loi](#), l'employeur est tenu de l'appliquer. Tout.e salarié.e peut remonter jusqu'en 2009 et **demande le paiement de ses congés qui n'auraient pas été crédités lors d'un arrêt de travail** ([Modèle de courrier](#)). En cas de refus de l'employeur, une procédure prudhomme sera nécessaire pour faire valoir ses droits. Rejoignez-nous, [contactez-nous](#), nous vous aidons. ■

👊 scandale en Coallistan !

Les « *valeurs humanistes* », « *fraternité républicaine* » et autres *éléments de langage* de la direction suscitent désormais l'inquiétude : les salarié-es en effet n'ont toujours pas connaissance **des résultats complets des élections des représentant-es des salarié-es au Conseil d'Administration** pour lesquelles ils étaient appelés à voter début février. On est bien loin de l'idée de démocratie et des valeurs qui l'accompagnent. ■

Carte (HOLD)UP

A Coallia, **en début de mois, tu manges tes doigts !** Pour le 80 % de salarié-es à qui la direction permet d'en bénéficier, **les cartes UP ne sont créditées que le 5 ou le 6 du mois**, quand le montant n'est pas juste prélevé de votre paie sans le sésame correspondant. « Carte UP » ou « carte Hold-UP » ?! ■



Hacking de haut niveau

Le [rapport de la Cour des Comptes](#) sur l'« association Coallia » **a été rendu public** et ses conclusions laissent à penser que **le CSE a été hacké** puisque ledit rapport pointe en substance les dysfonctionnements relevés depuis des lustres par les élu.es du CSE. Il est noté que **certains dysfonctionnements perdurent encore à fin 2023**, bien que la direction se défende qu'il s'agisse d'un rapport réalisé sur une période largement révolue...

On lâche rien !

Alors, on fait quoi ? Rien, nada, [walou !](#)?! ■

¹ voir aussi : <https://www.youtube.com/watch?v=mFxdz9z9vGE>

Ehpad (toujours) en crise



Longtemps relégué au second plan pendant des années à Coallia, le Médico-social va-t-il enfin sortir des turbulences avec le projet de « **Direction des Métiers et des Activités (DMAT)** » présenté en CSE ? On se souvient que la direction avait mandaté un cabinet d'experts dont certaines mesures se sont finalement révélées dangereuses et totalement improductives : valse des directions, accroissement du turn-over, management par la peur, détérioration des conditions de travail, intérim...

Pour **permettre aux salarié-es des EHPAD Coallia de travailler dans des conditions dignes et sécurisées** et pour éviter que nos résidents ne meurent d'ennui ou de solitude, l'actualité récente nous rappelle qu'on est peut-être à l'aube d'un **modèle à inventer** : scandale Orpéa, maltraitance à [Korian](#), faillite de [Medicharme](#). Le projet DMAT de la direction devrait, selon elle, **remettre le médico-social au cœur des autres activités de Coallia**. ■

Mutuelle



La mutuelle d'entreprise est prise en charge à moitié par le salarié et à moitié par l'employeur. **C'est le minimum légal que l'employeur doit faire**. Qui peut le moins, peut le plus ! En 2023, les salarié-es n'ont eu **que des miettes en guise d'augmentation des salaires**, malgré [une inflation irrespirable](#). SUD a demandé une prise en charge de l'employeur à **hauteur de 80 % du coût** de la mutuelle, dont le tarif vient d'augmenter sérieusement. A la dernière négo, il proposait une prise en charge **de 57 % seulement**... ■

